FORMATION CONTINUE

Introduction à l'analyse et à la gestion des risques de sinistres technologiques

PRÉSENTATION

Contexte

Les risques de sinistres technologiques, communément appelés risques technologiques majeurs ou risques industriels majeurs, sont en général associés à des substances, qu'elles soient toxiques, inflammables ou explosives.

Ces événements peuvent engendrer des nuages toxiques, des incendies ou des explosions, qui représentent des enjeux réels pour la santé et la sécurité des populations et de l'environnement. Des écoles, des CPE, des hôpitaux et des secteurs résidentiels à haute densité se trouvent parfois à proximité de ces installations (fixes ou de transport) sans que le risque ait été adéquatement évalué ou communiqué.

Exigée par la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres, la Loi sur la santé et sécurité au travail, le Code de sécurité de la RBQ (rapport d'appréciation du risque) et encadrée par les normes CSA Z767, CSA Z276 et CAN/CSA-ISO 31000, l'analyse du risque est un élément clé pour assurer la sécurité des installations existantes et l'aménagement futur du territoire.

Pourtant, l'analyse du risque et ses résultats sont trop souvent mal conçus, ou appliqués de façon incorrecte ou sont simplement interprétés de façon inadéquate.

Cette formation comble ce vide en offrant aux décideuses et décideurs, coordonnatrices et coordonnateurs et gestionnaires les connaissances essentielles pour comprendre, vérifier et agir face aux risques technologiques majeurs.

Présentation

Au terme de cette formation, la personne participante sera en mesure de :

- Comprendre le cadre législatif québécois, canadien et les normes applicables (ISO 31000, RUE, LSCRS, LSST, Code de sécurité, CSA Z767,

DURÉE
12 heures

TARIF RÉGULIER
1 300 $

TARIF PRÉFÉRENTIEL
1 180 $

OÙ ET QUAND

Formation à distance

10, 11 février et 17, 18 février 2027

Date limite d'inscription : 3 février 2027

Renseignements

450 463-1835, poste 61710

1 888 463-1835, poste 61710 (sans frais)

CSA Z276, RTMD, règlements municipaux applicables, etc.);
- Reconnaître les lieux potentiels de risques technologiques majeurs et les principales causes de fuites de substances dangereuses, d'explosions et d'incendie;
- Interpréter de façon sommaire les résultats des évaluations de conséquences (dispersion toxique (AEGL), radiation thermique, surpression) pour les fins de planification des mesures d'urgence ou de choix d'emplacement (bâtiments occupés);
- Interpréter de façon sommaire les résultats des analyses de risque probabilistes (QRA) pour les fins de choix d'emplacement (bâtiments occupés) ou d'aménagement du territoire;
- Interpréter de façon sommaire les résultats du rapport d'appréciation du risque (RAR) et en faire une vérification préliminaire afin de bien comprendre ses résultats, conclusions et recommandations;
- Comprendre la vulnérabilité des bâtiments sensibles (écoles, CPE, hôpitaux, CHSLD, résidences) face aux scénarios d'accidents;
- Contribuer à élaborer des mesures de prévention et d'atténuation des risques technologiques majeurs;
- Contribuer efficacement à la planification des mesures d'urgence dans votre organisation.

Public cible

Cette formation s'adresse aux élues et élus, aux administratrices et administrateurs municipaux, aux coordonnatrices et coordonnateurs municipaux et de site, aux responsables de mission en sécurité civile, aux gestionnaires de risques et des mesures d'urgence en entreprise, ainsi qu'aux ingénieures, ingénieurs et autres personnes professionnelles.

Cette formation est offerte par le Centre de développement professionnel de la Faculté de génie.

Condition d'accès

Cette formation est accessible à toutes les personnes professionnelles impliquées dans la gestion des risques technologiques majeurs ou dans les mesures d'urgence ou l'aménagement du territoire.

Note

Cette formation est accréditée par le **Ministère de la Sécurité publique**

Précision sur le cours :

Veuillez noter qu'il est strictement interdit d'enregistrer le contenu de la formation (photo, vidéo ou audio)

Cette formation est offerte en **formation à distance** via la plateforme **Teams**. Les instructions de connexion vous seront transmises avant la première

séance.

Pour avoir plus d'informations sur l'utilisation de Teams, **Cliquez ici**

Guide

Bonnes pratiques de clavardage avec Teams (UdeS)

CONTENU

Contenu

- Introduction et sensibilisation – à travers quelques accidents majeurs connus.
- Types de risques technologiques.
- Cadre législatif, normes et exigences québécoises et canadiennes.
- Méthodes d'analyse / appréciation des risques : aperçu des méthodes, champs d'application et limites des approches déterministes et probabilistes (quantitatives).
- Évaluation des conséquences : toxicité (dispersion), radiation thermique (inflammabilité) et surpression (explosion).
- Le rapport d'appréciation du risque (RAR) : contenu, vérification et interprétation.
- Approche de prévention et d'atténuation des risques technologiques majeurs : hiérarchie des mesures.
- Vulnérabilité des bâtiments sensibles : distinction entre l'aménagement du territoire et la planification des mesures d'urgence.
- Études de cas pratiques et synthèse des apprentissages.

Approche pédagogique

Cette formation privilégie une approche concrète et appliquée. Les exposés théoriques sont enrichis de cas pratiques tirés de situations réelles, de simulations et de travaux d'équipe. Le formateur, un expert actif dans la pratique de l'appréciation et de la gestion des risques d'explosions, d'incendies et de fuites toxiques, partage plus de 25 ans d'expérience terrain en analyse des risques d'accidents technologiques majeurs, en mesures d'urgence et en gestion de crise.

TARIFS ET HORAIRE

Tarifs

TYPES D'INSCRIPTION	PRIX
Inscription hâtive à plus de 5 semaines avant le début de la formation	1 180,00 $
Inscription régulier à moins de 5 semaines avant le début de la formation	1 300,00 $

Note : Les prix indiqués sont pour une personne, ne comprennent pas les taxes et peuvent être modifiés sans préavis.

Le coût de la formation inclut le matériel didactique en format électronique.

Par l'inscription à cette activité, vous donnez votre consentement pour :

- partager vos noms et coordonnées avec les autres participants;
- vous abonner au bulletin électronique du CDP Génie. Par la suite, si vous le désirez, vous pourrez vous désabonner facilement

Politique d'annulation et d'abandon

Horaire

FORMATION À DISTANCE

10, 11 février et 17, 18 février 2027

- 9 h à 12 h

ACCRÉDITATION OU PARTENARIAT

Accréditation

Ordre des ingénieurs du Québec

Dans la mesure où elles sont liées à l'exercice de vos activités professionnelles, nos activités de formation sont admissibles en vertu des articles 2 à 10 du Règlement sur la formation continue obligatoire des ingénieurs (RLRQ, c. I-9, r. 9) de l'OIQ.